



# Info Stat

Les statistiques de la MSA



Bobigny, le 3 juillet 2023

## Les remboursements de soins du régime agricole à fin mai 2023

En données CVS-CJO, les remboursements de **soins de ville** du régime agricole de mai se situent à un niveau intermédiaire entre ceux de mars et avril. Sur cinq mois, ils diminuent de **- 2,3 %**, sous l'effet de la 5<sup>e</sup> vague de la Covid-19 qui a majoré les remboursements du début d'année dernière. En excluant les prestations spécifiquement associées à l'épidémie de Covid-19 (tests, vaccins, IJ Covid, etc.), les remboursements sont, cette fois, en progression de **2,9 %**.

### Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droit dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,13 milliards d'euros** en 2022 pour les seuls soins de ville, soit **4,9 %** des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **37 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie<sup>1</sup>. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. Ainsi, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 48 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie (- 3,2 % en moyenne sur la période 2014-2021) s'accélère légèrement, avec un **recul de 3,5 %** en 2022 après **- 3,1 %** en 2021. En hausse constante de 2014 à 2021 (+ 1,3 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles se stabilise** en 2022. Ces effets démographiques contraires expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 1,4 % en 2022.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMA), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Steven Boloko	07 61 55 99 46	<a href="mailto:boloko.steven@ccmsa.msa.fr">boloko.steven@ccmsa.msa.fr</a>
Elora Bayon	01.41.63.72.36	<a href="mailto:bayon.elora@ccmsa.msa.fr">bayon.elora@ccmsa.msa.fr</a>
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
<b>Retrouvez-nous sur :</b> <a href="http://statistiques.msa.fr/">http://statistiques.msa.fr/</a> <a href="http://statistiques.msa.fr/geomsa/">http://statistiques.msa.fr/geomsa/</a> <a href="http://www.msa.fr">www.msa.fr</a>		



Le nombre d'**affiliés** au régime agricole ayant bénéficié d'**au moins un remboursement de soins de ville sur les cinq premiers mois 2023 est en baisse de 8,9 %** par rapport à la même période de l'année précédente. Ce fort recul provient d'un effet base avec un premier trimestre 2022 particulièrement haut, suite à un nombre conséquent de personnes ayant été vaccinées et/ou ayant fait un test de dépistage de la Covid-19.

## Un rythme d'évolution proche dans les deux régimes

La baisse des remboursements est très proche dans les deux régimes : - 2,2 % dans le régime des salariés et - 2,4 % chez les non-salariés. Déduction faite des prestations spécifiquement associées à l'épidémie de Covid-19, le différentiel d'évolution entre les deux régimes est nettement plus important : + 5,2 % dans le régime des salariés, + 0,4 % chez les non-salariés.

## Un mois dynamique pour les honoraires médicaux

Les remboursements des honoraires de **généralistes** de mai sont nettement supérieurs à ceux d'avril. Cela concerne les consultations mais davantage encore les visites. Hors actes Covid l'évolution est de 0,1 %. Les remboursements d'honoraires de **spécialistes** sont également dynamiques ce mois et ce pour les actes cliniques comme techniques. Malgré tout, leur progression ralentit à **4,5 %** à fin mai (après 6,0 % à fin avril) du fait d'un effet base avec un mois de mai 2022 atypiquement haut. Les remboursements **dentaires**, quant à eux, ralentissent à **3,7 %** fin mai.

## Des soins de masso-kinésithérapies faibles, des soins infirmiers en reprise

Les soins de **masso-kinésithérapie** sont particulièrement bas ce mois réduisant l'évolution depuis le début de l'année à **+ 3,4 %**. Sur cinq mois, les **soins infirmiers baissent de 4,3 %**, le mois de mai étant, à l'inverse, plutôt dynamique. Hors actes Covid, la baisse reste toutefois modérée (- 1,4 %).

## Ralentissement pour la biologie

La baisse des remboursements des analyses médicales en **laboratoires** marque une pause en mai, elle reste très sévère à - 32,8 % sur cinq mois, toujours fortement impactée par l'effet base du pic de la 5<sup>e</sup> vague Omicron début 2022. Hors tests Covid, les remboursements progressent de 3,5 % (taux cependant majoré par le mois de janvier 2022 – atypiquement bas en conséquence d'une activité monopolisée par la crise sanitaire).

## Coup de frein pour les remboursements de transports ce mois

En hausse quasi constante depuis décembre 2020, les remboursements de **transports de patients** stoppent leur croissance ce mois. La progression reste forte (**+ 6,0 %**) mais moins que le mois dernier (+ 7,1 %).



## Reprise de la croissance des IJ maladie

Les **indemnités journalières (IJ) maladie** connaissent un pic de croissance porté par les IJ de plus de trois mois. Depuis le début de l'année, l'évolution reste néanmoins négative à **- 5,4%**. Les versement d'**IJ ATMP** conservent presque le niveau haut atteint en avril, ce qui porte la croissance sur cinq mois à **2,0 %**.

## Stabilisation des médicaments de ville

Les remboursements de **médicaments de ville** semblent se stabiliser en 2023 mais sur un plateau haut. Leur diminution sur cinq mois, liée à l'effet base du pic Omicron de janvier 2022, continue de s'atténuer à **- 2,6 %**. Hors prestations Covid, un point bas est observé, et les remboursements ralentissant à **+ 4,3 %**. Les médicaments **rétrocédés** restent au niveau bas du mois précédent portant l'évolution sur cinq mois à **- 10,9 %**.

## Poursuite du ralentissement des dispositifs médicaux

Il en est de même avec les **dispositifs médicaux** qui sont modérés pour le deuxième mois consécutif. Leur évolution fin mai se réduit à **0,6 %**.

**Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO**

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin mai 2023	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)			
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin mai 2022	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin mai 2022
<b>TOTAL SOINS DE VILLE</b>	<b>-0,0%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>+0,9%</b>	<b>+3,1%</b>	<b>-2,3%</b>	<b>-2,4%</b>	<b>-2,2%</b>	<b>+3,0%</b>
<b>Soins de ville hors produits de santé</b>	<b>-0,0%</b>	<b>-1,3%</b>	<b>+1,0%</b>	<b>+0,4%</b>	<b>-2,3%</b>	<b>-2,4%</b>	<b>-2,1%</b>	<b>+0,1%</b>
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+1,9%	+0,6%	+2,9%	-0,5%	+2,5%	+1,3%	+3,5%	-2,2%
- Médecins généralistes	-2,4%	-3,7%	-1,2%	-4,1%	-2,1%	-2,7%	-1,7%	-8,1%
- Médecins spécialistes	+3,6%	+2,3%	+4,7%	+1,2%	+4,5%	+3,1%	+5,6%	+0,1%
- Dentistes	+3,2%	+2,4%	+3,8%	-0,6%	+3,7%	+2,2%	+4,7%	+0,6%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-0,6%	-2,0%	+1,7%	-1,3%	-2,1%	-3,2%	-0,1%	-1,0%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+2,5%	+1,2%	+4,0%	-0,5%	+3,4%	+2,5%	+4,5%	-1,3%
- Infirmiers	-2,0%	-3,0%	+0,1%	-1,5%	-4,3%	-5,0%	-3,0%	-0,8%
Laboratoires	-22,9%	-18,5%	-26,5%	-9,2%	-32,8%	-27,7%	-36,8%	-13,2%
Frais de transports	+5,9%	+3,4%	+8,8%	+11,5%	+6,0%	+3,6%	+8,9%	+5,9%
Indemnités journalières (IJ) :	+2,9%	+4,1%	+2,7%	+2,7%	-2,9%	+1,9%	-3,7%	+7,7%
- IJ maladie	+3,0%	+5,5%	+2,6%	+4,1%	-5,4%	+2,3%	-6,7%	+13,3%
- IJ ATMP	+2,6%	+1,5%	+2,8%	+0,2%	+2,0%	+1,2%	+2,1%	-1,6%
<b>Produits de santé (médicaments + LPP)</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-0,7%</b>	<b>+0,6%</b>	<b>+8,1%</b>	<b>-2,3%</b>	<b>-2,4%</b>	<b>-2,2%</b>	<b>+8,4%</b>
Médicaments :	-0,5%	-0,4%	-0,6%	+10,7%	-3,2%	-2,2%	-4,2%	+11,9%
- Médicaments délivrés en ville	+0,6%	+0,9%	+0,2%	+12,2%	-2,6%	-1,7%	-3,6%	+14,5%
- Médicaments rétrocedés	-13,7%	-18,2%	-9,8%	-4,9%	-10,9%	-10,7%	-11,0%	-14,5%
LPP	+1,4%	-1,5%	+5,2%	+0,7%	+0,6%	-2,9%	+5,2%	-1,5%

Source : MSA



## MÉTHODOLOGIE

### Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, *etc.*

### Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

### Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

### Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

### Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale : <https://statistiques.msa.fr/publication/conjoncture-maladie-au-regime-agricole-a-fin-mai-2023-note/>